

Carte scolaire 2018 : le film...sans la Happy end !

1. Le décor :

752 élèves de moins prévus à la rentrée 2018

Dotation académique de « zéro » poste. Le recteur indique que ne pas retirer de postes c'est « ménager » le département de la Sarthe.

Le problème est que la Sarthe est à la fois un département rural et un département avec un réseau d'éducation prioritaire important. La mesure CP/CE1 à 12 en éducation prioritaire demande la création de 36 emplois à temps plein cette année. Cette mesure « consomme l'essentiel des moyens » et n'est pas financée à part entière.

Les conséquences : des classes de maternelle chargées, des fermetures de postes de « Plus de maîtres que de classes », pas de création de postes en ASH, un déséquilibre des effectifs au sein des écoles de REP/REP+, trop peu de marges pour maintenir des classes dans certains cas particuliers et un manque de moyens pour le remplacement.

2. Le film :

- **CTSD du mardi 8 février** : le Sgen-CFDT et toutes les autres organisations syndicales votent contre le projet de carte scolaire. Un CTSD est reconvoqué.
- **CDEN du lundi 12 février** : 4 annulations de fermeture annoncées par le DASEN, l'essentiel du projet est maintenu.
- **Journée du jeudi 15 février** :

400 professeurs des écoles en grève, manifestation devant les grilles de la DSDEN et défilé jusqu'à la Préfecture pour défendre une carte scolaire plus juste.

CTSD de report : le DASEN annonce qu'il ne reviendra sur aucune autre situation.

Fin de matinée : Les organisations syndicales sont reçues par la directrice de cabinet du préfet pour dénoncer les mesures non financées et demandent le déblocage de moyens supplémentaires afin que la carte scolaire soit juste et équitable sur tout le territoire sarthois.

- **Prochain CTSD** en juin : situation des écoles concernées réévaluées.

3. Les principales décisions :

42 fermetures de classe

6 ouvertures hors éducation prioritaire

36 ouvertures CP/CE1 en REP/REP+

Quels moyens pour l'école inclusive ?

Quels moyens pour la formation continue et le remplacement des enseignants ?

Quels moyens pour l'école maternelle ?

4. L'avis du Sgen-CFDT

« Pour répondre à l'injonction ministérielle d'ouvrir uniquement en CP et CE1 dans l'éducation prioritaire, sans en donner les moyens spécifiques, le ministre dégrade fortement les conditions d'enseignement et d'apprentissage partout ailleurs. » (Conférence de Presse du 5 février 2018)

Lire la Déclaration intersyndicale au CTSD du 15 février